

## FORMATION DOCTORALE **Introduction d'un concours national**

De nouvelles conditions ont été arrêtées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour l'accès au troisième cycle préparatoire de la thèse de doctorat. En effet, pour les détenteurs d'un master, nouveau système, ou d'un diplôme équivalent, les inscriptions se font par voie de concours, alors que pour les détenteurs d'un magister ancien système, ou diplôme équivalent, ces derniers sont admis sur la base de leur diplôme. Pour les détenteurs d'un master, ceux-ci passeront un concours national, auquel l'étudiant ne peut participer qu'une seule fois.

En effet, selon l'arrêté ministériel récemment promulgué, le N° 547 du 02 juin 2016, les modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de troisième cycle sont fixées par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

En revanche, le concours d'accès au troisième cycle du système LMD, d'un caractère national, organisé par l'établissement qualifié en deux étapes. La première étape consiste en l'étude des dossiers des candidats. Cette étape permet d'apprécier le cursus universitaire du candidat et de procéder à une première sélection en conformité avec les conditions d'accès définies par le Comité de Formation Doctorale (CFD). La deuxième étape comprend des épreuves écrites, qui porteront sur les spécialités de formation en Master. Le nombre de candidats présélectionnés et autorisés à passer les épreuves écrites doit être au moins égal à deux fois le nombre de postes ouverts. Le CFD définira la limite supérieure de candidats admissibles aux épreuves écrites en tenant compte du nombre de candidats et de la spécificité des familles de discipline.

L'étude des dossiers de candidature se fait sur la base des résultats obtenus en licence, master et/ou autre parcours de formation supérieure, dans le respect des dispositions de la loi.

La liste des candidats concernés par les épreuves écrites est fixée sur la base du classement parmi les premiers de la promotion en master de chaque établissement. Le nombre de candidats concernés par les épreuves écrites doit être égal à dix (10) fois le nombre de postes ouverts. Dans le cas où le nombre requis des candidats n'est pas atteint, l'étude des dossiers est élargie aux candidats parmi les 25% suivants de la promotion en master de chaque établissement, et cela conformément aux dispositions de l'arrêté. Il est institué au sein de chaque établissement habilité, un comité de formation pour chaque formation de troisième cycle, dénommé ci-après comité de Formation Doctorale (CFD). Le comité de formation doctorale a toute la latitude de fixer le nombre écrites selon la spécificité de la maximal de candidats concernés par les épreuves formation.

Les étudiants algériens titulaires d'un master étranger sont soumis aux mêmes conditions en matière d'accès au concours, fixés à l'article 6 du présent arrêté. Les dossiers pédagogiques sont soumis à l'appréciation du comité de formation à doctorale. Les étudiants étrangers titulaires d'un master algérien sont soumis aux mêmes conditions en matière d'accès au concours. Concernant les étudiants étrangers titulaires d'un master étranger bénéficiaires d'une bourse dans le cadre d'un programme de coopération, ces derniers sont dispensés du concours d'accès à la formation du 3ème cycle et les postes ouverts pour cette catégorie sont en hors quota. Leurs dossiers de candidatures sont soumis à l'appréciation autorisation de la direction du comité de formation de coopération et des doctorale après échanges inter universitaires. Les épreuves écrites porteront sur les spécialités de formation en master. Les candidats admis au concours d'accès à la formation de troisième cycle, doivent procéder à leur inscription universitaire au sein d'un seul établissement dans un délai n'excédant pas les quinze (15) jours qui suivent la proclamation définitive des résultats validés par l'organe scientifique habilité du département. En cas de désistement d'un ou plusieurs lauréats, ils sont remplacés par les candidats qui suivent dans le classement des épreuves écrites. Le désistement dépassant les quinze (15) jours qui suivent la date limite des inscriptions ne peut être remplacé. La soutenance de la thèse a lieu devant un jury composé de quatre (04) à six (06) enseignants chercheurs de rang magistral (ou chercheurs permanents ou Maître de conférences habilités, spécialistes dans la filière du sujet de la thèse.

**Salima Ettouahria**



DES COURS DE RESSOURCES HUMAINES AUX PROFITS DES ÉTUDIANTS

## Japhette Institut s'installe à Alger

«**RÉVOLUTIONNER** le milieu du travail» est l'idée avec laquelle est venu, en Algérie, l'homme d'affaires égyptien Dr Hassan El Selhab, PDG de Japhette for Education. Son projet, qui verra le jour dans trois mois, consiste en l'ouverture d'un institut de formation dans le domaine des ressources humaines. «L'aspect humain est l'élément de base de toute réussite économique», nous dira Dr El Selhab.

La formation «en cours de validation au ministère de l'Enseignement supérieur» sera destinée, souligne-t-il, à toute personne âgée de 18 à 35 ans souhaitant entamer un quelconque projet économique. Seul critère d'accès : être motivé. Quel que soit leur niveau d'étude, ils pourront, en effet, s'inscrire à l'Institut pour une formation dont la durée dépend du souhait de l'élève. «La formation pourra

durer une semaine jusqu'à une année. Ils auront à suivre des cours pédagogiques sur les ressources humaines», révèle l'homme d'affaires égyptien. L'objectif premier de la formation est, dira-t-il, de «permettre à des cadres en activité ou à des demandeurs d'emploi d'intégrer un poste de responsabilité dans une entreprise ou organisation». Ainsi, les cours qui seront donnés aux inscrits permettront de comprendre, explique notre interlocuteur, l'importance de la gestion des ressources humaines dans une entreprise. Il s'agit également de comprendre les différents facteurs d'évolution de la conception du salarié dans l'entreprise, de percevoir l'intérêt et les limites de la recherche de flexibilité des ressources humaines dans l'entreprise, de définir un profil de poste et le profil de compétence s'y rapport-

tant. Les cours seront donnés, a-t-on appris, par des professeurs universitaires et des spécialistes étrangers. «Il a été important pour nous de bien choisir notre équipe de travail pour être sûr de la valeur de la formation. Nous avons fait appel à des personnes que nous connaissons», dit-il. L'institut a les capacités de formation de 500 personnes par an. Des enseignants de l'école pourront même donner des cours à des étudiants au sein même de l'université algérienne. «Nos enseignants auront à animer des conférences dans les universités au profit des étudiants, comme ça s'est déjà fait par le passé à l'université d'Alger», ajoute-t-il. Une fois la formation achevée, les élèves décrocheront un diplôme reconnu à l'international. «Nous avons prévu cette semaine d'ailleurs de nous rendre à

Paris pour discuter de la valeur de ces diplômes. Sur place nous allons également procéder à des démarches pour l'ouverture d'un autre institut similaire en France», selon notre interlocuteur. Pour l'heure, la même formation est assurée en Egypte, à Oman et aux Emirats. Le choix de l'Algérie est motivé, confie ce responsable, par sa situation géographique et son ouverture sur différentes cultures étrangères, notamment européenne. «L'Algérie a tout à gagner dans le domaine des ressources humaines», assure-t-il. S'agissant du prix de la formation, elle est fixée dans un premier temps à 1500 euros. «Chère, mais, elle est largement justifiée par l'importance des diplômes qui seront obtenus», explique Dr Hassan El-Selhab.

Thamina Benamer

## L'USTHB ORGANISE LE 3<sup>e</sup> CONGRÈS DES DOCTORANTS

# Une manifestation à élargir à d'autres universités

*La faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire de l'USTHB de Bab Ezzouar a organisé hier son 3<sup>e</sup> congrès des doctorants.*



**U**n évènement devenu une tradition, que les organisateurs souhaitent élargir à d'autres facultés du pays. Cette journée est une occasion pour l'ensemble des doctorants de se réunir et de présenter leurs travaux ou leurs sujets de thèse.

Un évènement que l'université des sciences de la technologie Houari-Boumediene souhaite étendre et élargir à d'autres facultés, a indiqué Chafaa Mekiddech, vice-rectrice chargée des relations extérieures et des manifestations en marge du congrès. « Cette journée se présente comme un espace primordial d'échange scientifique et de prise de contact, notamment entre les jeunes chercheurs et les chercheurs travaillant sur les mêmes axes », a

estimé Mme Mekiddech. Cette dernière a tenu à expliquer qu'à travers les conventions établies par l'université avec les différentes entreprises, les étudiants ont la chance d'être recrutés par les différentes entreprises du secteur économique. « Nous permettons ainsi aux doctorants de faire leurs recherches sur le terrain. Nous essayons d'orienter les recherches vers les différentes problématiques du secteur économique », a-t-elle souligné, ajoutant que le but de l'université est d'établir des partenariats gagnant-gagnant.

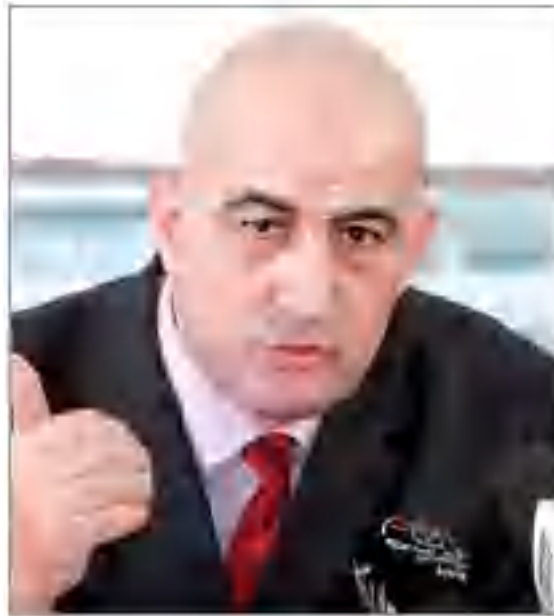
« Ce partenariat permettra à nos chercheurs d'effectuer leurs recherches et de bénéficier de tous les moyens. L'entreprise trouve, pour sa part, son intérêt auprès de l'université », a

indiqué Mme Mekiddech. Et de poursuivre : « Le but de ce genre de conventions est également de renforcer la relation USTHB- entreprises, qui existe déjà. On a signé plus d'une soixantaine de conventions avec les entreprises nationales, privées et mixtes. »

Mme Mekiddech n'a pas manqué d'exprimer son souhait d'augmenter le nombre de conventions et de voir de plus en plus d'entreprises se tourner vers l'université pour bénéficier des recherches faites par les étudiants, dont le nombre devient plus important d'année en année. Après la grande réussite qui a marqué les deux premières éditions, cette troisième édition se veut un évènement scientifique pour favoriser l'échange et le dialogue entre les doctorants de différentes disciplines, mais aussi un exercice de communication et de présentation que chaque doctorant doit réussir pour assurer le bon déroulement de la suite de sa carrière scientifique. Ces journées permettront également aux enseignants-chercheurs et aux étudiants en master de rencontrer les doctorants de leurs laboratoires et de connaître ainsi les thèmes de recherches de chacun.

**Lynda Louifi**

# Horizons



## **HCA**

Le Haut-Commissariat à l'amazighité et l'Université Hadj Lakhdar de Batna organisent aujourd'hui à 22h, la cérémonie de sortie de la première promotion de licenciés en langue et culture amazigh.



# La Voix de l'Oranie

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITÉ D'ORAN 1-AHMED BEN BELLA

BP 1524 El M'naouer- Oran 31000

NIF 412020000310472

Vice Rectorat du Développement de la Prospective et de l'Orientation

Site Taleb Mourad Ex-IGMO

BUREAU DES MARCHÉS

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°10-236 du 07 octobre 2010, complété et modifié portant réglementation des marchés publics, l'Université d'Oran 1-Ahmed Ben Bella, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National Restreint N°19/BM/VRDPO/UO1/2015 portant: **Acquisition, Installation et mise en marche d'équipements scientifiques au profit du laboratoire de Recherche en «Génétique Microbienne» à l'Université d'Oran 1-Ahmed Ben Bella**, qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, les lots du cahier des charges sont attribués provisoirement comme suit :

N° LOT	Soumissionnaire	NIF	Montant de la soumission en (DA/TTC)	Montant Modifié en (DA /TTC)	Délai (jours)	Note globale/100 points	Observations
01	SARL HTDS ALGERIE	000416096400556	13.911.300,00	15.621.600,00	120 jours	91,00	Soumissionnaire classé premier
02	SARL ELEKOM MEDICAL	099631010284119	8.108.100,00	-	160 jours	88,00	Soumissionnaire classé premier
03	SARL M.M.CD	099916000801371	5.001.750,00	-	60 jours	91,00	Soumissionnaire classé premier

Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapprocher des services du Bureau des Marchés- Vice Rectorat du Développement, de la Prospective et de l'Orientation, Site Taleb Mourad Ex IGMO - au plus tard dans trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran, dans un délai de 10 jours à compter de la 1ère parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.